VOLTALIS *The e-Power Company*

14 octobre 2010

« Segmentation et valorisation des effacements de consommation »
Contributions de Voltalis à la consultation sur le projet de synthèse du GT

La synthèse proposée par le GT, dont Voltalis salue l'ambition, appelle les remarques principales suivantes qui montrent que :

- **la valorisation des effacements proposée est incomplète**
- **elle ne reflète pas correctement le cas des effacements diffus**
- **elle est appréhendée essentiellement du point de vue des fournisseurs, là où devrait primer le point de vue du consommateur.**

Ainsi, dans l'analyse de la chaîne de valeur globale, **la formule donnant la valeur nette long terme est incomplète :**

- Il manque les coûts variables de production d'effacement, qui doivent être considérés au même titre que les coûts variables de production.
- En outre, d'autres bénéfices doivent être pris en compte, par exemple sur les pertes ou sur les besoins de réseau sur lesquels l'impact de la production d'effacement est positif, et permet d'éviter des coûts d'exploitation et des investissements dans ce réseau. Cet impact doit être identifié et pris en compte, de manière séparée des coûts de production.

La formule devient donc : coûts complets de production + *coûts complets réseau* – coûts *complets* de production d'effacement - Vref

Par ailleurs, l'exemple pris dans la valorisation brute marginale (3.2.1) n'est pas représentatif des effacements résidentiels. Un report de 75% de l'effacement, qui est peut-être réaliste dans le cas de clients industriels, ne l'est pas en tous cas dans le cas de clients résidentiels, pour lesquels c'est l'économie d'énergie qui dépasse les 75% de l'effacement.

Enfin, l'analyse de la valeur créée par la fourniture d'énergie pour le consommateur (Vref) est inexacte, en tous cas s'agissant de l'effacement diffus.

Vref n'est ni supérieure au tarif de fourniture (comme mentionné au 3.1), ni même positive (3.2.2) : dans l'exemple des consommations d'équipements thermiques, c'est le radiateur, pas le client, qui fait le choix d'utiliser de l'énergie ou non. A confort égal, le client préfère ne pas consommer donc s'effacer. L'absence de consommation ne fait pas perdre de la valeur au consommateur résidentiel, elle lui en fait gagner.

Plus généralement, et comme le document le dit expressément, les valorisations envisagées sont analysées du point de vue des acteurs du système, essentiellement des fournisseurs, là où **l'analyse n'a de valeur que du point de vue des consommateurs**. En particulier, s'agissant de l'effacement diffus, le bénéfice pour le consommateur doit tenir compte de ce que l'effacement lui apporte une économie – et pour la France une contribution à l'indépendance énergétique, et pour la planète une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

VOLTALIS
10 - 14, rue Lincoln – F 75008 Paris
Société Anonyme au capital de 114.834,50 € – RCS 493 103 592 Paris
Tel : + 33 (0)1 56 43 63 73 – Fax : + 33 (0)1 53 76 13 08 – www.voltalis.com